



Parc national
des Cévennes



Appel à candidatures « la nature en partage » dans le Parc national des Cévennes

Vous avez un projet visant à accompagner dans la nature des personnes en situation de handicap dans le Parc national ? Une enveloppe de **10 000 €**, répartie entre tous les lauréats, est mise à disposition, grâce au soutien de la GMF, via la fondation Covea, mécène des Parcs nationaux pour l'accessibilité à la nature.



1. Qui peut candidater ?

Toutes les structures qui accueillent ou accompagnent des personnes en situation de handicap (associations, centres d'accueil spécialisés, foyers de vie, EPHAD, etc.) **sur le territoire du Parc et dans ses environs** peuvent déposer un dossier de candidature.

2. Pour quelle aide ?

Selon vos besoins :

- ➔ Vous pourrez bénéficier d'un **accompagnement du Parc** dans l'élaboration de votre projet (identification d'hébergements, d'itinéraires, de prestataires locaux du massif où se déroulera l'expérience, du choix de l'espace naturel à privilégier., etc.)
- ➔ Des **dépenses** relatives au projet pourront être **prises en charge**.

3. Quels sont les critères de sélection ?

- Vous êtes une structure située dans le territoire du Parc national des Cévennes ou à proximité. ✓
- Votre projet prévoit une ou des sorties qui permettent à des personnes en situation de handicap de **vivre une expérience dans la nature**, qu'il s'agisse de sorties à la journée ou d'un mini-séjour, que ces sorties soient ponctuelles ou inscrites dans le cadre d'un projet pédagogique.



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00

www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

Cette expérience doit être l'occasion pour les bénéficiaires de nouer des liens avec le monde vivant, la faune, la flore, et de s'immerger dans un espace naturel préservé, avec un accompagnement adapté. ✓

- Votre projet se déroule sur le territoire du Parc, **dans le courant de l'année 2026. ✓**
- **La participation financière des bénéficiaires est minime**, voire nulle (la contribution du Parc doit le permettre, dans tous les cas). ✓
- Votre projet se réalise grâce à **l'implication de prestataires locaux**, qui s'engagent dans l'accessibilité de la nature pour tous. ✓

Les petits « plus » qui font la différence :

Une attention particulière sera portée aux projets :

- **qui favorisent la mixité et l'inclusion** (par exemple, des sorties associant des scolaires, ou des personnes éloignées de la nature), l'expérience partagée offrant des opportunités d'apprentissage à tous les participants impliqués.
- qui sont conçus **avec une démarche pédagogique réfléchie** : vous avez imaginé une phase préparatoire avec les bénéficiaires et/ou prévu un bilan partagé, une restitution, pour enrichir l'expérience vécue.

3. Quelles sont les dépenses éligibles ?

Attention !

Il ne s'agit pas d'une dotation, mais de la prise en charge par le Parc d'une ou plusieurs factures liées au projet. Ces factures doivent concerner :

- Les frais de transport
- Les frais d'hébergement et/ou de restauration
- La prestation d'un accompagnateur/éducateur à l'environnement (facturée)
- La location de matériel spécifique (type Joëlette, par exemple)

Si votre projet est retenu, vous devrez communiquer suffisamment en amont les devis et coordonnées des prestataires sollicités, pour que le paiement puisse être assuré.

L'enveloppe étant destinée au financement de plusieurs projets, le Parc national se réserve la possibilité d'établir un plafond de dépenses prises en charge, dans l'objectif de garantir une répartition équitable.

4. Bilan de l'expérience

L'expérience vécue fera l'objet d'un bilan et d'une communication spécifique réalisée par les organisateurs et les bénéficiaires (publication d'un article de presse, ou via tout autre support de communication pertinent à disposition), afin d'encourager les structures locales à développer des projets d'accès à la nature. Elle mettra en avant l'engagement de notre mécène, la GMF via la fondation COVEA.

Ce bilan servira également à nourrir les projets à venir : vous pourrez partager avec nous vos retours d'expérience, vos trouvailles et vos bonnes idées pour enrichir l'offre accessible du Parc. Nous sommes intéressés par toutes les composantes de votre projet !



5. Comment candidater ?

Complétez le dossier de candidature et faites-le parvenir **avant le 27 mars 2026**,

de préférence par mail : candidatures.pnc@cevennes-parcnational.fr

ou par courrier :

Service accueil et sensibilisation
6 bis place du Palais
48400 Florac-Trois-Rivières

Vous avez des questions ?

Contactez Florence Boissier, chargée de mission accueil au Parc national des Cévennes :

- ➔ florence.boissier@cevennes-parcnational.fr
- ➔ 06 99 75 45 65



Dossier de candidatures

Qui êtes-vous ?

Structure / École / Association...	
Contact du référent (nom/prénom)	
Fonction	

Adresse			
Code postal		Commune	
			
		@	

Quel est votre projet ?

Décrivez-le en quelques mots.	
Lieu souhaité	
Durée souhaitée	
Période envisagée	



Prestataires sollicité·e·s	
Précisez quelle expérience dans la nature vont pouvoir vivre les participants grâce à ce projet.	
Bénéficieront-ils d'un accompagnement spécifique pour cette sortie ?	
Avez-vous prévu de préparer et/ou d'exploiter cette expérience avec les bénéficiaires, avant ou après la sortie ? Si oui, dites-le nous en quelques mots.	

Qui seront les bénéficiaires du projet ?

Combien de bénéficiaires seraient concernés ?	
Quels types de handicaps ?	moteur ? ☐ OUI
	mental ? ☐ OUI
	psychique ? ☐ OUI
	Visuel ? ☐ OUI
	Auditif ? ☐ OUI
Est-il prévu que d'autres types de publics participent (scolaires, autres) ?	
Quel sera le coût pour les bénéficiaires ?	

6. De quel appui avez-vous besoin pour réaliser ce projet ?

Coût total du projet		€
Appui financier du Parc		€



Pour le financement de...	Frais de transport ?		€
	Frais d'hébergement ?		€
	Prestation d'un accompagnateur ?		€
	Location de matériel ?		€
Appui à l'organisation ? (si oui, précisez de quel ordre)			

Le Parc national des Cévennes traite les données recueillies pour la sélection et l'évaluation des candidatures, dans le cadre de l'appel à projet « La nature en partage » 2026.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le PNC à l'adresse : 6 bis, place du Palais, 48400 FLORAC ; 04 66 49 53 00 ; ou son délégué à la protection des données dpd@cdg48.fr

